

Publié le 26 septembre 2018

## La Compagnie nationale du Rhône rejoint le Club des actionnaires

Premier producteur français d'énergies exclusivement renouvelables (hydraulique, éolien, solaire) et concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) vient d'engager un partenariat avec la Fédération des Epl.



Opérateur historique des **concessions hydroélectriques du Rhône** depuis 1933, la CNR est une société anonyme d'intérêt général à capital mixte, composé du Groupe Caisse des dépôts (33,2 %), des collectivités locales (16,83 %), et du Groupe Engie en tant qu'actionnaire industriel de référence (49,97 %).

Acteur engagé de la transition énergétique, la CNR est une entreprise experte qui intègre toutes les étapes de la création de valeur (études, conception, exploitation d'ouvrages, commercialisation de la production...), et exporte son expertise en **ingénierie hydroélectrique, fluviale et environnementale** dans le monde entier.

La CNR est actionnaire d'une Sem, **Rovaler**, située à Romans-sur-Isère, et dont l'actionnaire public majoritaire est la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes. L'engagement de la CNR repose sur le développement de la **production d'énergies renouvelables** et de **stockage d'énergie** sur le territoire. La Sem **GEG** travaille également en partenariat avec la CNR via la création à Susville d'une **centrale photovoltaïque au sol** mobilisant 6 millions d'euros d'investissements.

Le modèle de **Sem hydroélectrique** (SEMH) instauré par la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 pourrait permettre de répondre aux exigences posées par le cadre européen et d'ouvrir le marché français à de nouveaux opérateurs énergétiques, y compris aux Sem ou à leurs groupements qui souhaiteraient s'y investir en tant que simple actionnaire ou opérateur actionnaire. À ce titre, le parc hydroélectrique français compte 400 centrales d'une puissance de plus de 4,5 MW appartenant à l'État et exploitées dans le cadre de concessions. D'ici à 2023, 150 de ces contrats

arriveront à échéance, et représentent un enjeu considérable pour les collectivités des bassins versants concernés comme pour l'économie locale et nationale.

Par Benjamin GALLEPE